

Image not found or type unknown



Usurpation d'identité sur le réseau social FB

Par **Lanka92**, le **06/07/2013** à **15:15**

Bonjour,

J'ai parcouru le forum sans trouver la réponse

Voilà, une personne anonyme a créé un faux profil "FB" en usurpant mon nom, je sais qu'il risque de 1 an d'emprisonnement à 15 000 d'amende, pour usurpation et atteinte à la personne.

Mais que risquent les gens qui ont surenchéri par des commentaires moqueurs et des "j'aime" ?

J'ai gardé en outre des captures d'écran, pensez vous que cela ai une valeur juridique ?

Merci beaucoup pour votre aide!